

### \* \* \* Section 1 – IDENTIFICATION\* \* \*

**Identification du produit :**

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

**Usage recommandé**

Bois d'œuvre

**Restrictions d'utilisation**

Aucune connue.

**Information du fabricant**

Appelez Viance au 800.421.8661 pour connaître l'entreprise de traitement du bois la plus proche de chez vous.

**Commentaires généraux**

REMARQUE : Les numéros de téléphone d'urgence ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgences chimiques impliquant un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident impliquant des produits chimiques. Toutes les questions non urgentes doivent être adressées au service à la clientèle.

### \* \* \* Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS \* \*

**Classification conformément à la norme 29 CFR 1910,1200.**

Carcinogène, Catégorie 2

Irritation ou dommage oculaire,

Catégorie 2B Sensibilisation cutanée,

Catégorie 1B Sensibilisation respira-  
toire, Catégorie 1B

Toxicité pour les organes cibles : exposition unique, Catégorie 3 (système respiratoire)

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE GHS****Symbole (s)****Mention d'avertissement**

ATTENTION!

**Mention(s) des dangers**

Suspecté d'être cancérogène

Provoque une irritation oculaire

Peut causer des réactions allergiques cutanées

Peut causer une irritation des voies respiratoires

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

## Conseil(s) de prudence et prévention

Ne pas respirer la poussière. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection et un appareil de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

## Réponse

EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour qu'elle puisse bien respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever/retirer immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau/à l'aide d'une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si on peut le faire aisément. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

## Entreposage

Tenir dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé. Entreposer sous clé.

## Élimination

Éliminer selon toutes les réglementations locales applicables.

## Danger(s) non classé(s) ailleurs

Combustible solide Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La poussière de bois est un problème de santé potentiel lorsque des particules de bois provenant de processus tels que le ponçage, le perçage, l'usinage et la coupe entrent en suspension dans l'air. L'inhalation de ces particules peut provoquer des symptômes respiratoires allergiques, des symptômes respiratoires muqueux et non allergiques, et le cancer.

## \* \* \* Section 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS \* \* \*

N° CAS	Composant	%
Non disponible	Bois/poussière de bois	88 à 99,5
141-43-5	Monoéthanolamine	0,3 à 5,8
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	(propriétaire)	0,1 à 2,0
7664 – 41-7	Ammoniaque (ne s'applique que si l'installation de traitement ajoute de l'ammoniaque localement). Vérifier avec l'installation de traitement pour déterminer l'applicabilité)	0 à 1
50-00-0	Formaldéhyde (sous-produit de l'article en contreplaqué non traité)*	0 à 0,1

\*Le formaldéhyde est un sous-produit du contreplaqué non traité et n'est pas le résultat du traitement du bois Viance CA-C.

## Information réglementaire liée aux composants

Ce produit peut être réglementé, avoir des limites d'exposition ou d'autres informations identifiées comme suit : Poussière de bois, tous bois tendres et durs, Poussières de bois – bois tendres, Poussières de bois – bois durs, Composés de cuivre, Cuivre (composé de cuivre), Éthanolamine (141-43-5) et Ammoniaque (7664 – 41-7) [ne s'applique que si l'installation de traitement ajoute de l'ammoniaque localement. Vérifier avec l'installation de traitement pour déterminer l'applicabilité].

## Informations supplémentaires

Ce produit est dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA et selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

### \* \* \* Section 4 – PREMIERS SOINS\* \* \*

#### **Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour qu'elle puisse bien respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Si des échardes de bois se retrouvent sous la peau, consulter immédiatement un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever/retirer immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau/à l'aide d'une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si on peut le faire aisément. Continuer à rincer. Si une irritation de l'œil perdure : consulter un médecin.

#### **Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

#### **Symptômes/effets les plus importants**

##### **Aigus**

Irritation des yeux, réaction allergique de la peau,

##### **Retardé**

Affections respiratoires.

#### **Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis, si nécessaire**

Les affections respiratoires et les affections cutanées préexistantes peuvent être aggravées par l'exposition à la poussière de bois.

### \* \* \* Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE\*

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des poudres chimiques sèches, du dioxyde de carbone, de l'eau vaporisée ou de la mousse ordinaire. Appliquer de l'eau sur le bois pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air.

Gros incendies : eau pulvérisée ou en brouillard, mousse résistant à l'alcool.

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau puissants car cela peut entraîner la propagation des matériaux déversés.

#### **Dangers spécifiques découlant du produit chimique**

Combustible solide Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### **Produits de décomposition dangereux**

Combustion : composés de cuivre, oxydes de carbone, oxydes d'azote.

#### **Équipement de protection spéciale et précautions à prendre par les pompiers**

Le bois est combustible et les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air en présence d'une source d'inflammation. Porter un équipement complet de protection contre l'incendie, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

#### **Mesures de lutte contre l'incendie**

Déplacer le conteneur hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans prendre de risque. Endiguer pour une élimination ultérieure. Refroidir les conteneurs par pulvérisation d'eau jusqu'à ce que l'incendie soit bien éteint. S'éloigner immédiatement en cas de bruit allant croissant qui provient du dispositif de sécurité de l'événement. Garder le personnel non nécessaire éloigné, isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Éviter l'inhalation du produit ou des sous-produits de la combustion. Restez contre le vent et évitez les zones basses.

**Cotes NFPA : Santé : 2 Incendie : 1 Réactivité : 0 Autre : 0**

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave



### \* \* \* Section 6 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE\*

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune procédure de confinement n'est nécessaire, car ce produit ne peut pas déverser ou faire fuir l'agent de conservation. Tenir à l'écart des étincelles et des flammes.

**Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Mouillez les poussières accumulées avant de balayer ou d'aspirer afin d'éviter les risques d'explosion. Balayer ou aspirer les petits morceaux et les poussières et les placer dans un récipient approprié pour leur élimination. Rassembler les plus gros morceaux d'une façon appropriée. Éviter la production de poussières en suspension dans l'air pendant le nettoyage. Ne pas inhaler de poussière pendant le nettoyage.

### \* \* \* Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE\* \* \*

**Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers**

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler le produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer la poussière. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Portez un appareil de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection et un appareil de protection des yeux/du visage. Bien se laver après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Évitez de travailler avec du bois fraîchement traité. Lors de la manipulation du bois traité, porter une combinaison lavable ou jetable ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes de sécurité de qualité industrielle avec des semelles résistant aux produits chimiques. Les vêtements contaminés doivent être enlevés et lavés avant d'être réutilisés. **NE PAS BRÛLER LE BOIS TRAITÉ.**

**Conditions d'un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité**

Maintenir de bonnes procédures d'entretien ménager, comme balayer régulièrement pour éviter l'accumulation de poussières. Stocker le produit dans un endroit sec à l'écart de la chaleur excessive, des étincelles et des flammes nues. Tenir dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé. Entreposer sous clé.

**Incompatibilités :** acides forts, alcalis et matières oxydantes.

### \* \* \* Section 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE\* \* \*

**Limites d'exposition des composants**

**Bois/Poussière de bois (non disponible)**

<b>NIOSH :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)
<b>Mexique</b>	5 mg/m <sup>3</sup> TWA LMPE-PPT (relatif aux poussières de bois – bois tendres) 10 mg/m <sup>3</sup> STEL [LMPE-CT] (relatif aux poussières de bois – bois tendres)
<b>Alberta:</b>	A2 – Cancérogène humain suspecté (lié aux poussières de bois – bois mous) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (total, lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)
<b>Manitoba :</b>	A1 – Cancérogène humain suspecté (lié aux poussières de bois – bois mous)
<b>Nouveau-Brunswick :</b>	A1 - Cancérogène humain confirmé (lié aux poussières de bois – bois dur) 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (lié aux poussières de bois - bois tendre) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (lié aux poussières de bois – bois tendre)
<b>Nouvelle-Écosse :</b>	A1 - Carcinogène humain confirmé (lié aux poussières de bois – bois dur)

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

<b>Nunavut :</b>	10 mg/m <sup>3</sup> STEL (lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)
<b>Ontario :</b>	10 mg/m <sup>3</sup> STEL (lié aux poussières de bois – bois tendre) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (lié aux poussières de bois – bois tendre)
<b>Québec :</b>	5 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (sauf le cèdre rouge, qui ne contient pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline, poussière totale, liée à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)
<b>Saskatchewan :</b>	Présent (hêtre, bouleau, acajou, chêne, teck, noyer, lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs) y compris, mais sans s'y limiter, le séquoia de Californie, le cèdre blanc de l'Est, le pin, le cèdre blanc de l'Ouest (lié aux poussières de bois – bois tendres) 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (lié aux poussières de bois – bois tendre) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (lié aux poussières de bois – bois tendre)
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL (non allergène); 5 mg/m <sup>3</sup> STEL (allergène, y compris le cèdre, l'acajou, le teck, la poussière de bois, tous les bois tendres et durs) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (non allergène); 2,5 mg/m <sup>3</sup> TWA (allergène, y compris le cèdre, l'acajou, le teck, lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)

## Monoéthanolamine (141-43-5)

<b>ACGIH :</b>	3 ppm TWA 6 ppm STEL
<b>OSHA:</b>	3 ppm TWA; 6 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>NIOSH:</b>	3 ppm TWA; 8 mg/m <sup>3</sup> TWA 6 ppm TWA; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>Mexique</b>	3 ppm TWA LMPE-PPT; 8 mg/m <sup>3</sup> TWA LMPE-PPT 6 ppm STEL [LMPE-CT]; 15 mg/m <sup>3</sup> STEL [LMPE-CT]
<b>Alberta :</b>	6 ppm TWA; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 ppm TWA; 7,5 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>Colombie-Britannique :</b>	6 ppm STEL 3 ppm TWA
<b>Manitoba :</b>	6 ppm STEL 3 ppm TWA
<b>Nouveau-Brunswick :</b>	6 ppm TWA; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 ppm TWA; 7,5 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>Terre-Neuve-et-Labrador :</b>	6 ppm STEL 3 ppm TWA
<b>Nouvelle-Écosse :</b>	6 ppm STEL 3 ppm TWA
<b>Nunavut :</b>	6 ppm TWA; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 ppm TWA; 7,5 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>Ontario :</b>	6 ppm STEL 3 ppm TWA

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

Île-du-Prince-Édouard :	6 ppm STEL 3 ppm TWA
<b>Québec :</b>	6 ppm TWA; 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 ppm TWA; 7,5 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>Saskatchewan :</b>	6 ppm STEL 3 ppm TWA
	6 ppm TWA; 12 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 ppm TWA; 6 mg/m <sup>3</sup> TWA

## Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre (Propriétaire)

<b>ACGIH :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (en Cu, poussière et brouillard, lié aux composés de cuivre).
<b>OSHA:</b>	0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux composés de cuivre)
<b>NIOSH :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (en Cu, poussière et brouillard, lié aux composés de cuivre).
<b>Mexico</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA LMPE-PPT (en Cu, fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA LMPE-PPT (en Cu, poussière et brouillard, lié au cuivre (composés de cuivre]) 2 mg/m <sup>3</sup> STEL LMPE-CT (en Cu, fumée); 2 mg/m <sup>3</sup> STEL LMPE-CT (en Cu, poussière et brouillard, lié au cuivre (composés de cuivre]) poussière et brouillard, liés au cuivre (composés de cuivre)
<b>Alberta :</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux liés au cuivre (composés de cuivre)
<b>Colombie-Britannique :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux cuivres)
<b>Manitoba :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (en Cu, poussière et brouillard, lié aux composés de cuivre).
<b>Nouveau-Brunswick :</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux composés de cuivre)
<b>Terre-Neuve et Labrador :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (en Cu, poussière et brouillard, lié aux composés de cuivre).
<b>Nouvelle-Écosse :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (en Cu, poussière et brouillard, lié aux composés de cuivre).
<b>Nunavut :</b>	0,6 mg/m <sup>3</sup> STEL (fumée); 2 mg/m <sup>3</sup> STEL (poussière et brouillard de cuivre, liés aux 0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux composés de cuivre)
<b>Ontario :</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux composés de cuivre)
<b>Île du Prince Édouard :</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (en Cu, poussière et brouillard, lié aux composés de cuivre).
<b>Québec :</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (poussière et brouillard de cuivre, liés aux aux composés de cuivre)
<b>Saskatchewan :</b>	0,6 mg/m <sup>3</sup> STEL (fumée); 3 mg/m <sup>3</sup> STEL (poussière et brouillard de cuivre, liés aux 0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux composés de cuivre)
	0,2 mg/m <sup>3</sup> STEL (fumée); 2 mg/m <sup>3</sup> STEL (poussière et brouillard de cuivre, liés aux 0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA (fumée); 1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière et brouillard de cuivre, liés aux composés de cuivre)

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

**Ammoniacque (ne s'applique que si l'installation de traitement ajoute de l'ammoniacque localement). Vérifier avec l'installation de traitement pour déterminer l'applicabilité)**

<b>ACGIH :</b>	25 ppm TWA 35 ppm STEL
<b>OSHA:</b>	50 ppm PEL 35 mg/m <sup>3</sup> PEL
	2 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable)
<b>NIOSH-IDHL :</b>	300 ppm

**Formaldéhyde (50-00-0) (S'APPLIQUE UNIQUEMENT AUX PRODUITS DE CONTREPLAQUÉ, sous-produit du contreplaqué non traité)**

<b>ACGIH :</b>	0,3 ppm PEL
<b>OSHA:</b>	0,75 ppm TWA 2 ppm STEL Niveau d'action de 0,5 ppm
<b>NIOSH-IDHL :</b>	20 ppm

## Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser une ventilation par aspiration lors de la coupe, du meulage ou du ponçage dans des endroits clos et s'il est prévu que les limites d'exposition à la poussière de bois soient dépassées pendant le travail avec ce produit. L'équipement de ventilation doit être résistant aux explosions si des concentrations explosives de matériau sont présentes. Prévoir un système d'aspiration local ou un système de ventilation de l'enceinte de traitement. S'assurer du respect des limites d'exposition applicables.

## Équipement de protection individuelle – Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité avec volets latéraux ou des lunettes de protection lors de la manutention, du sciage, du sablage ou du forage. Utiliser un écran facial pendant les processus qui peuvent générer des poussières et des éclats excessifs. Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être accessibles dans la zone où ce produit est manipulé.

## Protection cutanée

Porter en permanence des gants étanches. Porter un tablier résistant aux produits chimiques si le risque d'éclaboussures est minime. Si le risque d'éclaboussures est important, comme lors des activités de maintenance, porter des vêtements imperméables et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

## Protection respiratoire

Si la ventilation n'est pas suffisante pour empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs, d'aérosols, de brouillards ou de poussières, une protection respiratoire NIOSH appropriée doit être fournie. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous la direction d'un professionnel de la santé et de la sécurité qualifié, conformément aux exigences réglementaires de la norme OSHA sur les respirateurs (29 CFR 1 910 134) et de la norme ANSI sur la protection respiratoire (Z88.2-1992). Un programme écrit de protection respiratoire, comprenant des dispositions relatives à la certification médicale, à la formation, aux essais d'ajustement, aux évaluations de l'exposition, à l'entretien, à l'inspection, au nettoyage et au stockage pratique et sanitaire, doit être mis en œuvre.

Pour les produits en contreplaqué seulement : Un respirateur purificateur d'air complet approuvé par le NIOSH avec une cartouche combinée formaldéhyde/vapeur organique et un filtre P100 est nécessaire si les niveaux de vapeur de formaldéhyde dépassent les limites d'exposition indiquées. Les respirateurs purificateurs d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères IDHL ou pauvres en oxygène ou encore si les concentrations d'exposition dépassent de dix (10) fois les limites d'exposition publiées.

## Pictogrammes EPI :



# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

## \* \* \* Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES\* \*

État physique :	Solide	Apparence:	Bois
Couleur :	bois	État physique :	Bois massif
Odeur :	ammoniaque/arôme naturel de bois	Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non disponible	Point de fusion :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible	Point d'éclair :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible	Taux d'évaporation :	Non disponible
LEL :	Non disponible	UEL :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible	Constante de la loi de Henry :	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1) :	Non disponible	Densité relative :	Non disponible
Gravité spécifique (eau = 1) :	Non disponible	Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Coefficient de partage Eau/Huile :	Non disponible	KOC:	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible	Viscosité :	Non disponible

## \* \* \* Section 10 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE\* \* \*

### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

### Stabilité chimique

Il s'agit d'un matériau stable.

### Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur excessive, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles.

### Matières incompatibles

Acides forts, alcalis et matières oxydantes fortes.

### Produits de décomposition dangereux

Combustion : composés de cuivre, oxydes de carbone, oxydes d'azote.

## \* \* \* Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE\* \* \*

### Toxicité aiguë

Les poussières de bois peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation prolongée ou répétée de poussières de bois peut provoquer des irritations respiratoires, des bronchites récurrentes et des rhumes prolongés. Selon l'espèce de bois, l'exposition répétée peut provoquer des réactions allergiques cutanées et respiratoires chez certaines personnes.

L'inhalation de fortes concentrations de monoéthanolamine a été signalée comme causant des dommages pulmonaires, hépatiques, rénaux et cutanés chez les animaux de laboratoire. La monoéthanolamine est corrosive pour les yeux, la peau, le système respiratoire et le tractus gastro-intestinal, et peut causer des dommages permanents aux yeux. La monoéthanolamine peut être absorbée par la peau en quantités nocives et peut provoquer des réactions allergiques cutanées. Les expositions à la monoéthanolamine peuvent causer des dommages au système nerveux, aux poumons, au foie et aux reins.



# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

Le complexe de cuivre exprimé sous forme d'oxyde de cuivre dans ce produit contient des sels de cuivre qui, en cas d'ingestion de doses élevées par la bouche, peuvent provoquer des troubles gastro-intestinaux, une anémie et des dommages secondaires au foie et aux reins.

## Analyse du produit – LD50/LC50

Oral pour rat LD50 estimé à > 5000 mg/kg; Dermal pour rat LD 50 estimé à >2000 mg/kg; Inhalation pour rat LC50, Aucune donnée.

## Analyse des composants – DL50/LC50

Les composants de ce matériau ont été examinés par diverses sources et les points finaux sélectionnés suivants sont publiés :

### Monoéthanolamine (141-43-5)

Oral pour rat LD50 1720 mg/kg; Dermal pour lapin LD50 1 mg/kg; Dermal pour lapin LD50 Lapin 1025 mg/kg

### Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre (Propriétaire)

Oral pour rat LD50 1350 mg/kg

## Informations sur les voies probables d'exposition aux inhalations

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

### Contact avec la peau

Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

### Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

### Effets immédiats

Réaction cutanée allergique, dommages au système respiratoire

### Effets retardés

Affections respiratoires.

### Conditions médicales aggravées par l'exposition

Affections préexistantes des yeux, du système respiratoire et de la peau.

### Données sur l'irritation/la corrosivité

Irritation des voies respiratoires, brûlures de la peau, brûlures des yeux.

### Sensibilisation des voies respiratoires

Aucune donnée disponible.

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible pour le mélange.

## Cancérogénicité

### Cancérogénicité des composants

#### Bois/poussière de bois (non disponible)

<b>ACGIH:</b>	A1 - Cancérogène humain confirmé (lié aux poussières de bois – bois dur)
<b>IARC:</b>	Monographie 100C [2012]; Monographie 62 [1995] (Groupe 1 [cancérogène pour l'homme], liée à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)
<b>NTP:</b>	Cancérogène connu pour l'homme (lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs).
<b>DFG:</b>	Catégorie 3B (pourrait être cancérogène pour l'homme, sauf pour la poussière de bois de hêtre et de chêne, lié à la poussière de bois, tous les bois mous et durs)
<b>OSHA:</b>	Présent (lié à la poussière de bois, tous les bois tendres et durs)

## Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit.

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

## Toxicité pour les organes cibles – exposition unique

Système respiratoire

## Toxicité pour les organes cibles – exposition répétée

Système respiratoire

## Danger par aspiration

Ne devrait pas présenter de risque d'aspiration.

## \* \* \* Section 12 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE \* \* \*

### Écotoxicité

On ne s'attend pas à ce que ce produit relâche des quantités nocives d'agents de préservation dans l'environnement. Cependant, les produits de préservation du bois contenus dans ce produit contiennent des fongicides qui, lorsqu'ils sont libérés dans l'environnement, peuvent avoir des effets néfastes ou détruire les plantes contaminées. Peut-être nocif ou fatal pour la faune.

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

#### Monoéthanolamine (141-43-5)

<b>Poissons :</b>	LC50 Pimephales promelas, 96 heures : 227 mg/L [écoulement]; CL 50 Brachydanio rerio, 96 heures : 3684 mg/L [statique]; LC50 Lepomis macrochirus, 96 heures : >1000 mg/L [statique]; LC50 Lepomis macrochirus, 96 heures : 114-196 mg/L [statique]; CL 50 Oncorhynchus mykiss, 96 heures : > 200 mg/L [écoulement]
<b>Algues :</b>	EC50 Desmodesmus subspicatus, 72 heures : 15 mg/L
<b>Invertébrés :</b>	EC50 Daphnia magna, 48 heures : 65 mg/L

#### Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre (Propriétaire)

<b>Poissons :</b>	LC50 Pimephales promelas, 96 heures : 0,0068 - 0,0156 mg/L; LC50 Pimephales promelas, 96 heures : < 0,3 mg/L [statique]; CL 50 Pimephales promelas, 96 heures : 0,2 mg/L [écoulement]; CL 50 Oncorhynchus mykiss, 96 heures : 0,052 mg/L [écoulement]; LC50 Lepomis macrochirus, 96 heures : < 1,25 mg/L [statique]; CL 50 Pimephales promelas, 96 heures : < 0,3 mg/L [statique]; CL 50 Pimephales promelas, 96 heures : < 0,8 mg/L [statique]; CL 50 Pimephales promelas, 96 heures : 0,112 mg/L [écoulement] (lié au cuivre composés de cuivre)
<b>Algues :</b>	EC50 Pseudokirchneriella subcapitata, 72 heures : 0,0426 - 0,0535 mg/L [statique]; EC50 Pseudokirchneriella subcapitata, 96 heures : 0,031 - 0,054 mg/L [statique] (lié au cuivre [composés de cuivre])
<b>Invertébrés :</b>	EC50 Daphnia magna, 48 heures : 0,031 - 0,03 mg/L [statique] (lié au cuivre [composés de cuivre])

### Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est offerte pour ce produit

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est offerte pour ce produit

### Mobilité dans le sol

Aucune information n'est offerte pour ce produit

## \* \* \* Section 13 – CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION \* \* \*

### Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales municipales, provinciales et fédérales.

### Élimination des emballages contaminés

### Numéro de déchet EPA des composants

L'EPA des États-Unis n'a pas publié de numéros de déchets pour les composants de ce produit.

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

## \*\*\* Section 14 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE\*\*\*

### Information du Département des transports des États-Unis (DOT)

Non réglementé.

### TDG Information

Non réglementé

## \*\*\* Section 15 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE\*\*\*

### Règles fédérales américaines

Ce produit est un article traité sous pression qui est exempté de l'Inventaire selon la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) et de la loi des États-Unis sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA) en vertu de l'exemption pour article traité selon la section 40, partie 152.25 (a) du CFR.

### Règles fédérales américaines

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être répertoriés dans SARA Section 302 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 311/312 (40 CFR 370,21), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4) et/ou TSCA 12 (b).

#### Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre (Propriétaire)

<b>SARA 313 :</b>	1,0 % concentration de minimis (Cette catégorie ne comprend pas les numéros CAS 147-14 – 8, 1328 – 53-6 ou 14302-13-7, ni les composés de phtalocyanine de cuivre qui ne sont substitués que par de l'hydrogène et/ou du chlore et/ou du brome, liés aux composés de cuivre .)
-------------------	--

**SARA 311/312 : Effets potentiels aigus sur la santé** Oui **Santé chronique** Oui **Incendie** Non **Pression** Non **Réactif** Non

### Pollution marine des composants

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants, qui doivent être identifiés comme polluants marins en vertu des directives du Department of Transport (DOT) américain.

Composant	CAS	
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	Propriétaire	Polluant marin grave réglementé par le DOT (poudre, lié au cuivre (composé de cuivre))

### Réglementation des États américains

Les composants suivants figurent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États suivants :

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Bois/Poussière de bois (lié à : Poussière de bois, tous les bois durs et tendres et durs) (liés à : Poussières de bois-bois tendre)	Non disponible	Non	Non	Oui <sup>1</sup>	Oui <sup>1</sup>	Oui <sup>2</sup>
Monoéthanolamine	141-43-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre composés de cuivre) (4 lié au : cuivre (composé de cuivre))	Propriétaire	Oui <sup>3</sup>	Oui <sup>4</sup>	Oui <sup>4</sup>	Oui <sup>3</sup>	Oui <sup>3</sup>

La déclaration suivante est fournie en vertu du California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65) : ATTENTION! Le perçage, le sciage, le ponçage ou l'usinage de produits en bois génèrent de la poussière de bois et d'autres substances reconnues par l'État de Californie comme étant cancérigènes.

D'autres réglementations étatiques peuvent s'appliquer. Veuillez consulter les exigences de chaque État

# Fiche de données de sécurité

Bois traité sous pression Viance Preserve® CA-C

VIA-183

## Classification(s) du SIMDUT

D2B

## Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (LDI)

Les composants de ce matériau ont été vérifiés par rapport à la Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT canadien. Cette liste est composée de produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches signalétiques s'ils sont inclus dans des produits qui répondent aux critères du SIMDUT spécifiés dans le Règlement sur les produits contrôlés et dont la présence est supérieure aux seuils limites indiqués sur la LDI.

### Monoéthanolamine (141-43-5)

1 %

### Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre (Propriétaire)

1 % (lié aux composés de cuivre)

## Analyse des composants – Inventaire

Composant	CAS	US	CA	EINECS	AU	PH	JP	KR	CN	NZ
Monoéthanolamine	141-43-5	Oui	DSL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	Propriétaire	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

## \* \* \* Section 16 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE \* \* \*

## Date d'émission

Nouvelle FDS : 01/11/2012 v.1.0; Mise à jour 06/02/2015 v.1.5

## Définitions des acronymes :

**ACGIH** = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **AU** = Australia; **BOD** - Biochemical Oxygen Demand; **C** - Celsius; **CA** –Canada; **CAS** = Chemical Abstracts Service; **CERCLA** = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **CFR** = Code of Federal Regulations; **CN** = China; **CPR** = Controlled Products Regulations; **DOT** = Department of Transportation; **DSL** = Domestic Substances List; **EINECS** = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances; **ELINCS** = European List of Notified Chemical Substances; **EPA** = Environmental Protection Agency; **EU** = European Union; **F** - Fahrenheit; **HEPA** = High Efficiency Particulate Air; **HMIS** = Hazardous Material Information System; **HPV** – High Production Volume Chemical (EU); **IARC** = International Agency for Research on Cancer; **IATA** = International Air Transport Association; **ICL** – In Commerce List (Canada); **IDL** - Ingredient Disclosure List; **IDLH** - Immediately Dangerous to Life and Health; **JP** = Japan; **KR** = Korea; **LEL** - Lower Explosive Limit; **MITI** = Japan Ministry of International Trade and Industry; **mg/Kg** = milligrammes par kilogramme; **mg/L** = milligrammes par litre **mg/m<sup>3</sup>** = milligrammes par mètre cube; **MSHA** = Mine Safety and Health Administration; **NA** = Not Applicable or Not Available; **NFPA** = National Fire Protection Association; **NIOSH** = National Institute for Occupational Safety and Health; **NJTSR** = New Jersey Trade Secret Registry; **NDSL** = Non-Domestic Substances Inventory; **NTP** = National Toxicology Program; **NZ** = New Zealand; **OSHA** = Occupational Safety and Health Administration; **PH** = Philippines; **RCRA** = Resource Conservation & Recovery Act; **RQ** = Reportable Quantity; **SARA** = Superfund Amendments and Reauthorization Act; **STEL** = Short Term Exposure Limit; **TDG** = Transport Dangerous Goods; **TSCA** = Toxic Substances Control Act; **TWA** - Time Weighted Average; **UEL** - Upper Explosive Limit; **US** - United States; **WHMIS** = Workplace Hazardous Materials Information System.

## Autre information

Avis de dénégaration : Le fournisseur n'offre aucune garantie de qualité marchande ou de conformité à une fin particulière. Tout produit acheté est vendu en supposant que l'acheteur fera ses propres tests pour déterminer la qualité et l'adéquation du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour les dommages matériels accessoires et/ou consécutifs résultant de l'utilisation de ce produit. Aucune information fournie ne doit être considérée comme une recommandation d'utiliser un produit en conflit avec les droits de brevet existants. Veuillez lire la Fiche de données de sécurité avant de manipuler ce produit.

Fin de la fiche VIA-183